



Rupture conventionnelle à la demande de l'entreprise

Par **Bakou**, le **27/07/2009** à **18:25**

Bonjour,

J'ai une petite question sur les usages particuliers qui pourraient exister dans le monde du travail dans le cas d'une rupture conventionnelle.

Je travaille depuis 4 ans pour une SSII. Depuis quelques temps, mon employeur s'avère incapable de me placer sur une mission. Il m'a donc été proposé de signer une rupture conventionnelle. Côté employeur, on a bien insisté sur le côté "opportun" de l'affaire pour moi. Financièrement, je ne m'y retrouve pas du tout. Je toucherai seulement 3 mois d'indemnités.

Ma question est la suivante: y a t il des usages sur le montant des indemnités lors de rupture conventionnelles, en temps de crises par exemple. La mesure est bien sur à la demande de l'employeur, qui se retrouve demandeur. Je pensais pouvoir monnayer mieux 4 années de services. D'autre part, où pourrais je trouver quelqu'un apte à me conseiller quant au document de rupture qui me sera soumis? Je n'ai plus tellement confiance en mon entreprise.

Merci de vos réponses.

Cordialement,

Grégoire